Gières

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20160307-DEL006-16-DE
Date de télétransmission : 14/03/2016
Date de réception préfecture : 14/03/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 MARS 2016

DELIBERATION N° DEL006-16

L'an deux mille seize, le 7 mars à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire le 1er mars 2016 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :
Mmes I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON et MM. P. BERTHOLLET, Y. BOUCLIER, A. DUSSERRE, S. DUBOIS, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, G. MORIN, J. PAVAN, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :
M. BAH Rahim (Pouvoir à C. TISON, en date du 4 mars 2016)
Mme BREUILLE Michèle (Pouvoir à J. PAVAN en date du 7 mars 2016)
Mme GOYVANNIER Véronique (Pouvoir à C. ROULAND en date du 6 mars 2016)
M. LEBRUN Benoît (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS, en date du 7 mars 2016)
M. PERRIER Yves (Pouvoir à P. VERRI, en date du 3 mars 2016)

Absents excusés :
Mme Nadège AMBREGNI

M. YANN BOUCLIER A ÉTÉ ÉLU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement au comité social du personnel de la ville de Gières.

Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le comité social du personnel, dont les principales recettes sont la subvention de la ville, les cotisations des personnels adhérents et les produits des manifestations, propose des aides et des facilités aux agents et organise différents événements.

La ville de Gières, soucieuse d'encourager ces différentes actions envers le personnel, verse chaque année une subvention qui représente plus de la moitié de son budget.

En raison de la mise en place de la participation employeur au volet prévoyance de la protection sociale depuis 2013, la subvention est fixée à 0,42 % de la masse salariale (Ville et CCAS).

Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de verser une subvention de fonctionnement de 21 000 € pour l'année 2016 au comité social du personnel,
- de dire que les crédits seront ouverts au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du budget de la ville 2016.

Conclusions :
la présente délibération est approuvée par 27 voix pour et 1 contre.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 7 mars 2016.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble - 2, place de Verdun - dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.